

Journée des arts 2014

à l'Assemblée législative
Fredericton, 9 et 10 avril



Vers un Nouveau-Brunswick dynamique et créatif

Le Nouveau-Brunswick possède d'incalculables richesses artistiques, culturelles et patrimoniales qui ont contribué à construire la province pour en faire un endroit privilégié où il fait bon vivre.

Les arts et la culture améliorent la qualité de vie des citoyen.ne.s du Nouveau-Brunswick en les rendant fiers de qui ils sont et d'où ils viennent.

Les arts et la culture sont un service essentiel dans la province au même titre que la santé et l'éducation.

Les arts et la culture contribuent de manière substantielle à l'économie de la province du Nouveau-Brunswick, une économie créative qui retient la population dans la province et qui attire de nouveaux arrivants.

Les arts et la culture dynamisent la société en augmentant l'ingéniosité et la capacité d'innovation, de création et d'imagination des citoyen.ne.s en les amenant à collaborer à des objectifs et à des projets communs.

Saviez-vous que...

- 99,7 % des Néo-Brunswickois.es ont participé à au moins une activité artistique, culturelle ou patrimoniale en 2010¹.
- La « fréquentation des arts peut contribuer à la cohésion des collectivités, réduire l'exclusion sociale » et l'isolement et ainsi accroître le sentiment de sécurité et de vigueur des collectivités².



Jared Betts, 106, Acrylique sur toile, 30" x 40", 2013

- Le Conference Board du Canada a déterminé que l'empreinte économique du secteur culturel du Canada était de 84,6 milliards de dollars en 2007, ce qui représentait 7,4 % du PIB du Canada, et que le secteur culturel générait plus de 1,1 million d'emplois dans l'économie canadienne³.
- Dans la province, « le PIB du secteur de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle était de 910 millions de dollars en 2010, en hausse par rapport à 723 millions de dollars en 2000⁴ ».
- Le Nouveau-Brunswick compte plus de 12 200 travailleurs directement engagés dans le secteur de la culture, de l'information et des loisirs⁵, ce qui est plus élevé que dans le secteur de la foresterie, de la pêche, de l'extraction de minerais non-métalliques, de l'extraction de pétrole et de gaz, qui dénombre 10 300 emplois⁶.

RECONNAISSANCE DE LA PROFESSION D'ARTISTE ET AMÉLIORATION DE SES CONDITIONS SOCIOÉCONOMIQUES

Le revenu moyen des artistes du Nouveau-Brunswick était de 15 600 \$ en 2006, selon les données du recensement canadien, soit bien au-dessous du revenu individuel moyen de 28 656 \$ de tous les Néo-Brunswickois.es.

La **reconnaissance de la profession d'artiste** implique une démarche qui peut comprendre des mesures juridiques comme la **promulgation d'une loi reconnaissant le statut professionnel de l'artiste**, ainsi que des mesures gouvernementales liées à la protection des artistes contre les risques économiques et sociaux.

- Les mesures juridiques concernent les questions de rémunération des artistes professionnel.le.s – définition de leurs modes de rémunération – et de leurs relations de travail – qui paie quoi et comment.
- Les mesures gouvernementales visent la protection sociale des artistes contre les situations suivantes :

LES RISQUES ÉCONOMIQUES

- **Fluctuation du revenu** : se définit comme l'alternance de périodes de surplus et de périodes de pénurie de travail.
- **Sous-emploi** : se définit comme la possibilité de manquer de contrats ou de clients et, donc, de revenus.
- **Risque d'entreprise** : se définit comme le risque de travailler à développer un produit/service sans savoir s'il sera vendu ni à quel prix.
- **Désuétude des connaissances** : se définit comme la possibilité de voir son employabilité diminuer si ses connaissances ne sont pas mises à jour.

LES RISQUES SOCIAUX

- **Maladie/invalidité/parentalité** : se définit comme la possibilité d'une perte de revenu liée à l'impossibilité physique ou mentale de fournir la charge de travail habituelle en raison d'une maladie ou d'un état d'invalidité partielle ou totale; ou comme la possibilité d'une perte de revenu liée à la grossesse et au soin d'enfants ou d'autres proches dépendants.
- **Accident du travail/maladie professionnelle** : se définit comme la possibilité d'une perte de revenu liée à l'impossibilité physique ou mentale de fournir la charge de travail habituelle en raison d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.
- **Avancée en âge** : se définit comme la diminution de la capacité de travail ou des revenus issus du travail, à mesure que l'on avance en âge et la nécessité de faire face à la transition de carrière et à la retraite.

Nous souhaitons que le Groupe de travail du premier ministre sur le statut de l'artiste, dont la création a été annoncée le 5 novembre 2013, mène à la reconnaissance de la profession d'artiste et à l'amélioration de la condition socioéconomique des artistes dans la province, et que le Groupe se voie accorder les ressources nécessaires pour mener à bien son travail.

Êtes-vous prêt.e.s à poursuivre le travail amorcé en 2013 en adoptant les mesures nécessaires pour assurer la reconnaissance du statut d'artiste et l'amélioration de la condition socioéconomique des artistes?

UNE POLITIQUE CULTURELLE INSPIRANTE ET EFFICACE : UN ÉCOSYSTÈME EN SANTÉ



Depuis bientôt deux ans, des citoyen.ne.s provenant de toutes les communautés du Nouveau-Brunswick ont contribué à la révision de la politique culturelle provinciale. Ce processus a permis non seulement de mettre à jour la politique, mais aussi de repenser notre façon de concevoir la place des arts dans la société néo-brunswickoise. La nouvelle politique culturelle visera notamment le développement durable des arts et de la culture et leur intégration dans l'ensemble des projets d'avenir du Nouveau-Brunswick, autant les projets sociaux que les projets économiques.

Nous souhaitons que la nouvelle politique culturelle soit adoptée par tous les partis politiques, ainsi qu'un plan de mise en œuvre des mesures qui y sont prévues.

Nous désirons également que :

- soit accru le **financement d'artsnb**, qui joue un rôle crucial dans le développement de la carrière des artistes et qui encourage la recherche et la création de nouvelles œuvres;

- soit élaborée une **stratégie dynamique pour le développement des entreprises et industries culturelles**;

- la province soutienne la création et la mise en place d'un **organisme dédié aux ressources humaines en culture** afin de procurer aux artistes et aux travailleur.euse.s culturel.le.s du Nouveau-Brunswick des outils qui amélioreront leur accès à de la formation, à du travail, au soutien à l'emploi et au développement professionnel;

- soit développée et adoptée une **politique provinciale d'art public** applicable à toute nouvelle construction ou rénovation financée en tout ou en partie par l'État;

- soit instauré un **programme de tournée et de diffusion des arts** qui vise l'ensemble des artistes et qui s'adresse à toutes les communautés acadienne, anglophone et autochtone de la province;

- les **artistes soient encore plus présent.e.s dans le système scolaire** de la province tant pour l'enseignement des arts que pour l'enseignement des autres matières par les arts, notamment par l'entremise des programmes GénieArts/ArtSmarts, Sistema NB et Une école, un artiste.

- et que soit rapidement lancée une **politique d'achat du livre** pour stimuler la littératie en proposant un accès amélioré aux livres d'auteur.e.s d'ici et pour consolider nos infrastructures de l'édition dans la province, notamment les librairies indépendantes.



Mark Igloliorte, Photo d'une installation, Galerie Leonard et Bina Ellen, Montréal, février-avril 2013

Appuyez-vous l'adoption de la nouvelle politique culturelle à laquelle ont participé de nombreux Néo-Brunswickois.es?

Êtes-vous prêt.e.s à soutenir le plan de mise en œuvre des initiatives qui se retrouvent dans cette politique culturelle?

UN AVENIR À NOTRE IMAGE

Nous partageons un présent. Nous avons aussi un avenir en commun. Pour le construire et le mettre en valeur, **nous avons besoin d'une vie artistique et culturelle dynamique, créative et accessible à tous et à toutes**. Les arts nous portent à réfléchir, à explorer et à imaginer des occasions nouvelles et d'autres manières d'innover.

Afin de se démarquer dans l'économie créative et concurrentielle d'aujourd'hui, le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit continuer à imaginer de nouvelles façons de faire pour contribuer à la prospérité de la province, retenir la population, attirer et intégrer de nouveaux citoyens et de nouvelles entreprises, tout en améliorant la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick.

En 2014, le gouvernement annonçait une augmentation du financement des arts et de la culture. Cet investissement permettra au secteur de rattraper un important manque à gagner, lui dont les budgets n'avaient pas connu d'augmentation récurrente depuis 2006. De plus, il envoyait le message sans équivoque que **les arts et la culture font partie de la solution** et qu'ils permettent de répondre aux défis de taille auxquels fait face le Nouveau-Brunswick.

Pour assurer un écosystème en santé dans le contexte de la nouvelle politique culturelle, il est essentiel qu'un investissement soit fait de façon à majorer de quatre millions de dollars par année, pendant quatre ans, le budget affecté aux arts et à la culture afin que ce secteur puisse continuer d'être un partenaire dans le développement de la province tout en constituant une solution aux présents défis.

Prenez-vous l'engagement d'augmenter de quatre millions de dollars par année pendant quatre ans le financement destiné aux arts et à la culture?



Nathalie Paulin et Sandra Le Couteur accompagnées du Chœur de l'Académie Isabelle Thériault à la Soirée des Étoiles 2012 à Bathurst. Photo : Francine Dion.

¹ Phoenix Strategic Perspectives, « Les arts et le patrimoine au Canada : sondage de 2012 sur l'accès et la disponibilité », 2012, p. 2. <http://bit.ly/11Rfadh>.

² Arts Council England, « The value of arts and culture to people and society – an evidence review », 2014, p. 8. <http://bit.ly/Pnpjey>.

³ Conference Board du Canada, « Valoriser notre culture : mesurer et comprendre l'économie créative du Canada », 2008. <http://bit.ly/Vtynyxk>.

⁴ MQO Research, Groupe d'action en développement de carrière au Nouveau-Brunswick, « Profil du secteur de l'industrie de l'information, de l'industrie culturelle et des loisirs au Nouveau-Brunswick », gouvernement du Canada et province du Nouveau-Brunswick, ententes Canada/Nouveau-Brunswick sur le marché du travail, juin 2012, p. 2. <http://bit.ly/PRxbEZ>.

⁵ Idem.

⁶ MQO Research, Groupe d'action en développement de carrière au Nouveau-Brunswick, « Profil du secteur des ressources naturelles au Nouveau-Brunswick », gouvernement du Canada et province du Nouveau-Brunswick, ententes Canada/Nouveau-Brunswick sur le marché du travail, juin 2012, p.5.



Association acadienne
des artistes professionnels
du Nouveau-Brunswick

140, rue Botsford, bureau 29
Moncton, N.-B. E1C 4X5
506 852-3313
www.aaapnb.ca



artsLinkNB
Network • Unite • Grow • Prosper

20, av. Hazen
Saint-Jean, N.-B. E2L 5A5
506 646-1832
www.artslinknb.com



649, rue Queen, 2e étage
Fredericton, N.-B. E3B 1C3
506 444-4444
www.artsnb.ca